

**DIRECTION GENERALE**

Département Inspection Contrôle

Affaire suivie par : ##### #####

Et : ##### #####

EHPAD Maison de retraite protestante  
4 rue Louis Marin  
44200 NANTES

Madame #####, directrice.

[ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr](mailto:ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr)

Réf. : M2022\_00082

Nantes, le lundi 2 janvier 2023

Madame la directrice,

J'ai l'honneur d'accuser réception des observations que vous avez formulées, dans le cadre de la procédure contradictoire, relatives au rapport initial de contrôle et aux demandes de mesures correctives envisagées.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, le **rapport final de contrôle** assorti des mesures correctives retenues qui vous sont demandées. Les délais de mise en œuvre de ces mesures commenceront à courir à compter de la date de réception du présent document

Enfin, je vous demande de transmettre dans un délai d'un an l'état final de réalisation des demandes de mesures correctives auprès du Département Inspection Contrôle ([ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr](mailto:ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr)) en vue de l'organisation du suivi de cette inspection.

Je vous prie d'agréer, Madame la directrice, l'expression de ma considération distinguée.

P/ Le directeur général par intérim,  
Le conseiller

##### #####

Contrôle sur pièce le 27/10/2022						
Nom de l'EHPAD	maison de retraite protestante					
Nom de l'organisme gestionnaire	fondation l'armée du salut					
Numéro FINESS géographique	440024735					
Numéro FINESS juridique	750721300					
Commune	Nantes					
Statut juridique	fondation					
Capacité de l'établissement - Article L 313-22 du CASF		Autorisée	Installée			
Capacité Totale	82					
	HP	78	75			
	HT	4	4			
	PASA	14	14			
	UPAD					
	UHR					
PMP Validé	676					
GMP Validé	216					
Demandes de mesures correctives envisagées - Rapport Initial						
	Priorité 1	Priorité 2	Total			
Nombre de prescription	3	3	6			
Nombre de recommandations	3	23	26			
Demandes de mesures correctives retenues - Rapport Final						
	Priorité 1	Priorité 2	Total			
Nombre de prescriptions	3	2	5			
Nombre de recommandations	1	20	21			

**Instruction du rapport de contrôle : ##### #####** - Chargée de contrôle/Personne qualifiée

**Signature du rapport de contrôle : ##### #####** - Inspectrice de l'action sanitaire et sociale

**TABLEAU DES DEMANDES DE MESURES CORRECTIVES**

N° de question	Demandes de mesures correctives	Prescription		Recommandation		Injonction	échéance (dès réception, 6 mois, 1 an)	Réponse EHPAD contradictoire	Réponse ARS	Mesures correctives retenues
		Priorité niveau 1	Priorité niveau 2	Priorité niveau 1	Priorité niveau 2					
<b>1 - GOUVERNANCE</b>										
1.7	Pendant les périodes d'absence du directeur, élaborer et publier par note de service les modalités de l'intérim de la direction.				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
1.13	Structurer les temps d'échange des professionnels et les formaliser (comptes rendus, planning prévisionnel...)				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
1.15	Formaliser des fiches de tâches				2		6 mois		Absence de fiche de tâche pour les IDE	Mesure maintenue
1.16	Proposer aux professionnels une prestation d'analyse de la pratique par un psychologue extérieur à l'établissement.				2		1 an	Document non fourni		Mesure maintenue
1.28	Organiser une traçabilité et une analyse des EI				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
1.29	Prévoir un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations écrites et orales des usagers et des familles.				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
1.30	Formaliser un plan d'amélioration continue de la qualité (PACQ) et procéder à son actualisation au moins chaque année.				2		1 an	Document non fourni		Mesure maintenue
1.35	Actualiser le DUERP (articles L. 4121-3 et R 4121-1 du code du travail)		2				1 an	Document non fourni		Mesure maintenue
<b>2 - RESSOURCES HUMAINES</b>										
2.15	Structurer un plan pluriannuel de formation				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
2.16	Mettre en place un plan de formation pluriannuel intégrant une formation sur la bientraitance destinée à tout le personnel.				2		1 an	Document non fourni		Mesure maintenue
2.17	Mettre en place un plan de formation pluriannuel intégrant des formations sur les troubles psycho-comportementaux à destination de tout le personnel.				2		1 an	Document non fourni		Mesure maintenue
<b>3 - ADMISSION ET ACCOMPAGNEMENT</b>										
3.3	Mettre en place une commission d'admission pluridisciplinaire à laquelle participe le médecin coordonnateur (art D 312-156 du CASF)	1					6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue

3.4	Formaliser des critères d'admission ( admission et sortie pour les unités pour personnes désorientées).				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
3.5	Veiller à la réalisation d'une évaluation gériatrique standardisée lors de l'admission du résident (procédure à formaliser)- art D 312-158 du CASF.	1					6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
3.6	Réaliser une évaluation formalisée des risques psychologiques au décours de l'admission (tests neuropsychologiques).				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
3.7	Réaliser une évaluation formalisée des risques de chute. Au décours de l'admission .				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
3.8	Réaliser une évaluation formalisée des risques bucco-dentaires ,au décours de l'admission .				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
3.11	Formaliser des projets personnalisés pour la totalité des résidents réactualisé annuellement (L.311-3,7° du CASF)	1					1 an	L'établissement indique que la psychologue a en charge les projets personnalisés et qu'en fonction de son temps de travail elle ne peut répondre aux besoins	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective.	Mesure maintenue
3.12	Formaliser une procédure d'élaboration des projets personnalisés.				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
3.13	Formaliser un avenant annuel au contrat de séjour reprenant les principaux objectifs du projet personnalisé.		2				1 an	Document non fourni		Mesure maintenue
3.14	Formaliser une procédure d'élaboration des plans de soins.				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
3.15	Formaliser des plans de change.				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
3.18	Elaborer le projet d'animation et formaliser le suivi des activités.				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
3.19	Proposer davantage d'animation aux résidents le matin et le weekend.				2		6 mois		Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective.	Mesure maintenue
3.21	Mettre en place une commission animations ouverte à tous les résidents souhaitant y participer.				2		1 an	document non fourni		Mesure maintenue
3.25	Mettre en place des actions correctives pour réduire le délai de jeûne.			1			dès réception du présent rapport	L'établissement atteste de la mise en place prochaine d'une modification dans son organisation afin de réduire le temps de jeûne.	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective.	Mesure maintenue